

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LACOLLONGE
DU 09 DECEMBRE 2022

Présents : **Michel BLANC, Patrick DUMEL, Magalie BALTOLU, Christiane BLANC, Sarah GUYOT, Caroline MANET, Gérard MELON, Michaël MURAT, Vincent LOIGEROT, Jean-Pierre POYER**

Excusée : **Isabelle LUPFER.**

SECRETARE DE SEANCE : Patrick DUMEL.

Début de séance à 20 h 30 - Fin de séance à 23 h 15.

Le procès-verbal de la réunion 04 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

1. Avenant bail pylône ATC France :

M. le Maire explique au conseil que la société ATC France souhaite apporter quelques modifications au bail de location du terrain ZC89 où se trouve le pylône. Il s'agit d'augmenter la surface de 20m² ce qui entrainera une augmentation du loyer pour le porter à 2000€ par an.

Le conseil, à l'unanimité, valide la modification de bail ci-dessus.

2. APRR rétrocession de terrain :

M. le Maire informe que la société APRR a chargé un cabinet de géomètres de procéder aux opérations de délimitation du Domaine Public. Celles-ci ont pour but de donner à la commune des petites parties de terrains qui jouxtent sa propriété. A noter que les frais seront en totalité à la charge d'APRR.

Le conseil, à l'unanimité, accepte la proposition d'APRR.

3. Demande de subvention Département :

Par délibération n°023-2022 du 13 avril 2022, le conseil autorisait M. le Maire à déposer des demandes de subventions concernant les travaux de vidéo protection. Celle-ci doit être complétée pour autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Département.

Le conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec le Département.

4. Reversement de la taxe d'aménagement :

Le législateur a prévu que le reversement de la taxe d'aménagement des communes puisse se faire au profit des intercommunalités, pour tout ou partie de la taxe perçue. Bien qu'il soit revenu sur cette obligation en indiquant que c'est une possibilité offerte à la commune, M. le Maire propose au conseil d'acter sa position par une délibération et propose de fixer le taux, comme l'a fait GBCA à 0%.

Le conseil valide ce taux à l'unanimité.

5. Rapport d'observations définitives CRC pour GBCA :

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal de l'envoi du rapport d'observation définitive par la Chambre Régionale des Comptes concernant le contrôle et la gestion de GBCA sur l'exercice de ses compétences notamment le développement économique, la fiabilité des comptes et la gestion des ressources humaines pour les exercices 2014 et suivants.

En application de l'article L.243-8 du code des juridictions financières, il appartient au maire de chaque commune membre de GBCA de soumettre ce rapport au conseil municipal.

Le conseil municipal de Lacollonge à l'unanimité, indique avoir pris connaissance du rapport d'observation définitive de la Chambre Régionale des Comptes et n'avoir aucune remarque à formuler.

6. Motion DUGASM :

Le conseil municipal est invité à soutenir une motion destinée à inviter le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté à soutenir financièrement le diplôme universitaire « Gestionnaire Administratif - Secrétaire de Mairie ». Ce projet, porté par les CDG de Haute Saône et du Territoire de Belfort, permettrait d'améliorer le recrutement des secrétaires de mairie en milieu rural avec l'aide financière de la région Bourgogne Franche-Comté.

Les conseillers, à l'unanimité, soutiennent cette motion.

7. Ratio Promus-promouvables :

Les collectivités ont la possibilité de fixer librement le ratio promus-promouvables. Pour Lacollonge ce ratio est fixé à 100 % pour les agents de catégorie C. M. le Maire propose de fixer à 100 % également pour les catégories A et B afin de lui permettre de nommer, s'il estime opportun, les agents qui remplissent les conditions légales pour prétendre à un avancement de grade.

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

8. Destination des coupes 2023 :

Pour 2023, l'ONF propose d'effectuer des coupes sur les parcelles 7-j, 11a², 11-j et 12a². M. le Maire donne le détail des travaux prévus.

Le conseil approuve à l'unanimité

9. Programme de travaux 2023 :

L'ONF a fait parvenir le programme de travaux pour 2023. Ceux-ci concernent la parcelle 5.r et s'élèvent à 939.80 € HT.

Le conseil approuve à l'unanimité.

10. Adhésion contrat groupe assurance des frais de personnel :

La commune adhère au contrat groupe pour l'assurance du personnel. Comme le contrat était arrivé à terme, il a été renégocié par le centre de gestion. Les taux ont augmenté car le nombre d'arrêts maladie couverts par le contrat sont beaucoup plus nombreux depuis le COVID. M. le Maire propose de garder le même niveau de couverture qu'auparavant et de choisir le taux de 9.43%. Pour rappel, il était à 6.24%.

Le conseil approuve à l'unanimité.

11. Correspondant incendie et secours :

Le conseil municipal a l'obligation de désigner, parmi les membres du conseil, un correspondant incendie et secours. Ce dernier, nommé par le Maire, a pour mission d'informer et de sensibiliser les habitants et peut sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;

- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.
M. Patrick DUMEL, Adjoint, se propose pour occuper ce poste.

Le conseil approuve cette candidature.

12. Demande de subvention :

M. le Maire explique au conseil qu'il serait possible, de faire installer dans la cour d'école une ombrière. Celle-ci aurait deux fonctions :

- Servir de préau aux enfants quand ils vont en récréation et que le temps est pluvieux.
- Produire de l'électricité pour la revente à EDF par la pose de panneaux photovoltaïque sur le toit.

Ce projet aurait un coût de 101 322.50 € mais pourrait bénéficier de subvention au titre de la DETR, de la DSIL ou encore du fond vert.

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de déposer des demandes pour les subventions auxquelles la commune peut prétendre.

Le conseil autorise, à l'unanimité, M. Le Maire à déposer les demandes de subventions.

13. Actualisation des connaissances des secrétaires de mairie :

M. le Maire rappelle aux membres du conseil qu'en 2017 une délibération avait été prise pour la mise en place d'une convention de partage des frais de cotisation concernant l'actualisation des connaissances des secrétaires de mairies avec la commune de Felon, la secrétaire travaillant dans les 2 collectivités. Cette dernière ayant quitté Felon, la commune de Lacollonge assumera seule cette cotisation à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette dernière s'élève, pour 2023 à 200€.

Accord à l'unanimité.

14. Divers :

- * Téléthon : 192 € reversés pas le comité des fêtes.
- * Mise en souterrain des réseaux : dépose des poteaux au 18 janvier. Le budget a été respecté.
- * Aînés : colis ou repas ? Le repas est plus convivial. La date est fixée au 29 janvier 2023.
- * Vœux du Maire : samedi 7 janvier 2023 à 18h.